



SEANCE DU 28 MARS 2023

N° 2023-07

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit Mars**, à dix-neuf heures, le conseil d'administration du C.C.A.S. de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz,

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 6
- votants : 9

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

Date de convocation du conseil d'administration : 21 Mars 2023

Présents : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, , Mme GRINGOZ Claude, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme Catherine DUBREUIL, Mme PORCEILLON Nolwen

Pouvoir : Mme LAGHA Rabia donne pouvoir à Mme Claude GRINGOZ, Mmes Leyla GHASNAVI donne pouvoir à Mme Nolwen PORCEILLON, Mme Monique BERNERD donne pouvoir à M. Thomas BIELOKOPYTOFF

Absent : M. Yannick KAWA

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO Floriane

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE

Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe du CCAS de La Balme de Sillingy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et -2, et R2342-1 à -12 ;

Vu la délibération n° 2022-08 relative au budget primitif 2022 du budget CCAS approuvé en séance du conseil d'administration en date du 31 Mars 2022;

Vu le compte de gestion 2022 établi par monsieur le Trésorier du service de gestion comptable d'Annecy ;

Conformément à la loi, Madame la Présidente se retire au moment de la présentation et du vote

Désignation d'un Président de séance : Madame Laetitia PERROQUIN

Madame Laetitia PERROQUIN, vice-présidente du conseil d'administration du CCAS, présente les résultats du compte administratif 2022 qui se résument de la manière suivante :

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-07 rendue exécutoire
En vertu de l'article L2131-1 du
CGCT après mise en ligne sur
le site internet de la mairie
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente

Laetitia PERROQUIN

La secrétaire de séance

Floriane ESCOLANO

Section fonctionnement :

• Recettes de fonctionnement :	41967.03 €
• Dépenses de fonctionnement :	50293.16 €
• Solde d'exécution :	-7648.15 €
• Résultats antérieurs reportés :	15974.28 €
• Résultat cumulé CA 2022 :	8326.13€

Section investissement : Néant.

L'excédent net total fin 2022 s'élève à 8326.13 euros.

Sous la présidence de Madame Laetitia PERROQUIN, il est proposé au conseil d'administration de :

- **Approuver** le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe « CCAS de la Balme de Sillingy » ;
- **Arrêter** le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022 à 8326.13 euros.

Madame Séverine MUGNIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS adopte cette proposition.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE
2

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-07 rendu exécutoire
En vertu de l'article L2131-1 du CGCT après mise en
ligne sur
le site internet de la mairie LE 06/07/2023
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente


Laetitia PERROQUIN

La secrétaire de séance


Floriane ESCOLANO